

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

"klar-pilot" - Comfort
 Date d'impression: 18.05.2015 Art. Nr. 21.172 / 21.502 / 50.502 Page 1 / 6

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Klar-Pilot - Fluid Super Plus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Pilot GmbH Chemie Technik
 Rue: Steinhof 37
 Lieu: D-40699 Erkrath
 Téléphone: +49 -211 / 924020 Téléfax: +49 -211 / 242194
 Interlocuteur: Ursula Leuthold
 Service responsable: IFZ Ingenieurbüro und Consulting GmbH
 Téléphone: +49 - 30 / 2904897-10
 Téléfax: +49 - 30 / 2904897-20

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 -211 / 924020 (09.00 - 16.00 MEZ)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit de nettoyage, contient eau, alcools, agents tensio-actifs et colorants

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
200-661-7	Alcool isopropylique	1- 5 %
67-63-0	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-67	
603-117-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Retirer les vêtements souillés.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

"klar-pilot" - Comfort
 Date d'impression: 18.05.2015 Art. Nr. 21.172 / 21.502 / 50.502 Page 2 / 6

Après inhalation

Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires ou des muqueuses (p.ex. accès de toux), en cas de malaise ou d'exposition prolongée.

Après contact avec la peau

Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. - En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudre extinctrice, brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Grandes quantités : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Ne pas respirer les vapeurs ni les gaz de combustion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répartissent sur le sol. Attention au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Grandes quantités : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par brouillard d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux.
 Le produit qui s'est répandu sur le sol est glissant: risque de chute!

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Grandes quantités : Enlever avec un absorbant inerte. Éliminer le matériau recueilli selon les règles en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Tenir compte des règles de protection (voir paragraphes 7 et 8).
 Équipement de protection approprié: Voir section 8.
 Évacuer de la manière décrite au section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme, aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Ne pas vider le récipient avec

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

"klar-pilot" - Comfort		Page 3 / 6
Date d'impression: 18.05.2015	Art. Nr. 21.172 / 21.502 / 50.502	

la pression, ce n'est pas un récipient qui résiste à la pression !

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker hermétiquement dans le conditionnement d'origine. Entreposer dans un endroit frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Pas nécessaire. En cas de risque de projections, porter des lunettes de protection.

Protection des mains

Aucune mesure spéciale nécessaire avec de bonnes règles d'hygiène normales. En cas de contact prolongé avec la peau. Gants de protection en (matériau): PVC

Protection de la peau

Pas nécessaire.

Protection respiratoire

Pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur:

Testé selon la méthode

pH-Valeur: env. 7,5

Modification d'état

Point d'éclair: > 90 °C

Pression de vapeur: <0,02 hPa
(à 20 °C)

Densité: 1,01 g/cm³

Hydrosolubilité: complètement miscible

Viscosité cinématique: 4,1 mm²/s

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

"klar-pilot" - Comfort		Page 4 / 6
Date d'impression: 18.05.2015	Art. Nr. 21.172 / 21.502 / 50.502	

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5. Matières incompatibles

Aucune réaction dangereuse connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
67-63-0	Alcool isopropylique					
		par voie orale	DL50	4710 mg/kg	les rats	
		dermique	DL50	12800 mg/kg	les rats	
		par inhalation (4 h) vapeur	CL50	72,6 mg/l	les rats	

Irritation et corrosivité

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
67-63-0	Alcool isopropylique						
		Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1400 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	
		Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
		Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	13299 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Les produits contenus dans les substances tensio-actives satisfont aux exigences de la directive CE relative aux détergents (CE/6482004) quant à la biodégradabilité de tensides dans les lessives et les produits de nettoyage.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

"klar-pilot" - Comfort		Page 5 / 6
Date d'impression: 18.05.2015	Art. Nr. 21.172 / 21.502 / 50.502	

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	Alcool isopropylique	0,05

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Code d'élimination des déchets-Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses Classé comme déchet dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

- 14.1. Numéro ONU:** non réglementé
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** non réglementé
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé
- 14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport fluvial (ADN)

- 14.1. Numéro ONU:** non réglementé
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** non réglementé
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé
- 14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé

Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU:** not regulated
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** not regulated
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** not regulated

Autres informations utiles (Transport maritime)

Not classified as dangerous regarding transport regulations.

Transport aérien (ICAO)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

"klar-pilot" - Comfort		Page 6 / 6
Date d'impression: 18.05.2015	Art. Nr. 21.172 / 21.502 / 50.502	

14.1. Numéro ONU: not restricted

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not restricted

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)